



Ste Emérence

## COMPTE RENDU DU CM DU 15 septembre 2021

VILLEXAVIER, le 9 décembre 2021

Secrétaire : Stéphane TARTRE

Absents : Roxane BARDON, Géraldine BRUNEAU, Jean Pierre BIROT

### 1. COMPTE RENDU DU CM DU 11 JUIN 2021

#### 1.1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 JUIN

Conformément à l'engagement pris, le sommaire des comptes rendus et le relevé des décisions avec la signature des conseillers a été affiché dans tous les lieux de la commune, ainsi que l'ordre du jour de cette réunion de conseil.

B.RABEYROLLES indique la difficulté qu'il y a à synchroniser la rédaction du compte rendu avec numérotation des délibérations et la production des extraits de délibération à la sous préfecture pour la mise en œuvre des décisions. Dans l'idéal il faudrait que les délibérations à prendre soient déjà préparées et numérotées et donc que le compte rendu ne s'écarte pas de la trame de départ.

Or notre conseil est une instance où nous exposons et débattons vraiment, ce qui nous amène à des décisions qui sont souvent remaniées ou bien différentes de ce qui pouvait se prédire.

Pour l'instant, les extraits de délibération fournis à la sous préfecture ne sont pas numérotés, ils le seront après adoption de chaque compte rendu.

Ce compte rendu a été transmis avec celui présentement exposé lors de la séance du 17 décembre 2021

*2021-5-N°1. Adoption du compte rendu des 26 mars et 14 avril 2021.*

### 2. ORDRE DU JOUR

#### 1° Point sur le programme d'investissements :

- aménagement de l'école pour recevoir une activité paramédicale ;
- travaux à la Distillerie pour la création d'un local pour les chasseurs ;
- création d'un second logement dans l'immeuble Fleuret ;
- achat d'un camion benne ;
- reconstruction de l'appentis de l'atelier, garage du tracteur et du camion benne ;
- remise en ligne de la salle des fêtes après rapport commission de sécurité ;
- passage du point à temps pour l'entretien des voies ;
- Point budgétaire.

#### 2° Personnel :

- supplément CDD pour travaux (reprise JM Fénérol) ;
- délibérations Régime Indemnitaire des agents (RIFSEEP) ;
- remplacement adhésion « Centre Nat Action Sociale » par achat chèques cadeaux.

#### 3° Urbanisme :

- Contrôle des points incendie, nécessité de couvrir VILLEXAVIER nord.

#### 4° Divers :

- dématérialisation des actes réglementés et budgétaires : adaptation de notre informatique ;
- réparation tracteur et épareuse ;
- préparations des poteaux téléphoniques pour le passage de la fibre optique ;
- marché gourmand.

## **2.1. POINT SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS :**

### 2.1.1. Aménagement de l'école pour recevoir une activité paramédicale.

La porte d'entrée entière a été commandée et posée par M.MARTINIERE (montant 2 062,00 €HT).

La pièce a été en grande partie vidée et la tapisserie déposée. Une toile de verre serait posée.

Le sol serait poncé et sans doute vitrifié.

Nous envisageons d'y mettre l'eau courante via un sous compteur de l'appartement en construction avec un évier et sans doute un chauffe-eau.

Le chauffage sera assuré dans un premier temps par les accumulateurs de chaleur électrique existants ce qui nécessitera de restaurer un abonnement en triphasé avec le jour et nuit.

Le but est une mise en service début 2022 avec un bail commercial de 9 ans et un loyer de 150 € par mois + charges /électricité (quote-part à définir avec sans doute paiement de la différence entre abonnement actuel et le futur) et eau.

Il est noté le manque d'investissement de la part d'E.PIRSCH dans ces travaux de « nettoyage ».

### 2.1.2. Travaux à la Distillerie pour la création d'un local pour les chasseurs.

Au point mort depuis la pose des huisseries extérieures et le vol de nos matériels. En attente de l'intervention pour démonter les cuves, mais B.RABEYROLLES s'inquiète de l'investissement des chasseurs.

Il demande de nouveau à S.TARTRE de planifier les interventions de manière à cadencer la mise en œuvre. Il estime que M.VALLUET président de l'ACCA n'y suffit pas.

### 2.1.3. Création d'un second logement dans l'immeuble Fleuret.

Se poursuit , voir compte rendu précédent.

Les passages de câbles électriques et de courant faible, d'eau ont été effectués, en l'attente de couler la dalle béton.

B.RABEYROLLES propose de poursuivre l'emploi de JM FENEROL pour pallier la reprise seulement à mi temps de M.VALLUET. En termes financiers, nous sommes compensés en assurance (ie : reprise en mi-temps thérapeutique payé 100%) (voir plus bas).

### 2.1.4. Achat d'un camion benne.

Cet achat était budgété à hauteur de 10 000 € revus à la hausse (11 000 € HT) l'achat est finalisé (le 10 septembre 2021)

Des conseillers insistent pour que le camion qui vient d'être entretenu localement soit de nouveau passé au contrôle technique.

### 2.1.5. reconstruction de l'appentis de l'atelier, garage du tracteur et du camion benne ;

Priorité pour la couverture de l'appentis

### 2.1.6. remise en ligne de la salle des fêtes après rapport commission de sécurité.

Principalement changer les BAES ou leurs batteries : à voir avec R.BARDON

### 2.1.7. passage du point à temps pour l'entretien des voies.

B.LAURENT pas très satisfait du résultat, mais il ne peut s'agir que d'un entretien de surface, pas une reprise de la voie.

### 2.1.8. Point budgétaire.

L'achat du camion (13 200 € TTC), le démontage des cuves (14 160 € TTC) étaient budgétés. Mais pas la nouvelle panne du tracteur non encore revenu; une facture de l'ordre de 6 000 € est attendue.

Cela dit nous avons un plus en ressource sur les droits de mutation (+ 11 284,08 € par rapport à budget).

## 2.2. **PERSONNEL :**

### 2.2.1. supplément CDD pour travaux (reprise JM Fénérol)

Il est proposé de proroger le contrat de JM FÉNÉROL qui sera cependant indisponible 3 semaines fin novembre début décembre pour un coût total estimé à 6 410 € Décision unanime

**2021-5-N°2. Prolongation du contrat à mi temps de M.FÉNÉROL.**

### 2.2.2. délibérations Régime Indemnitaire des agents (RIFSEEP)

Le « Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » est le système qui doit remplacer l'ensemble des primes des agents publics pour l'unifier sur deux axes :

- une indemnité due à la fonction occupée (= un forfait liés aux compétences et responsabilités) ;
- une indemnité plus variable mais plafonnée qui est déterminée par la manière de servir.

Ainsi la prime versée à M.VALLUET pour compenser sa différence salariale avec son ancien emploi, l'Indemnité d'Administration et de Technicité est illégale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A l'occasion de sa décision et de son versement en juin 2021, la sous préfecture a bloqué la mise en paiement estimant cette IAT illégale. Nous devons donc mettre en œuvre le RIFSEEP afin de pouvoir verser une indemnité équivalente.

Nous devons donc annuellement budgéter ce RIFSEEP qui concerne les titulaires et les contractuels.

Vote unanime

## RIFSEEP

	<b>IFSE (Indemnités de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise)</b>	<b>CIA (Complément Indemnitaire Annuel)</b>
Critères	Valorisation de l'exercice des fonctions : Technicité, expertise, expérience, qualification nécessaire aux fonctions de l'agent, diversité des domaines de compétences, complévité/simultanéité des missions	Engagement professionnel et manière de servir de l'agent : Efficacité et réalisations des objectifs, compétences professionnelles et techniques, qualités relationnelles
Périodicité de versement	Mensuel	Annuel
Montants des plafonds	Agent d'exécution : 10 800€/an/agent	1200€/an/agent
Conditions de réexamen	A minima tous les 2 ans et/ou changement de fonctions, de grade ou de cadre d'emplois	

**2021-5-N°3. Instauration du RIFSEEP pour les agents de la commune de VILLEXAVIER**

### 2.2.3. remplacement adhésion « Centre Nat Action Sociale » par achat chèques cadeaux.

Le CNAS est une sorte de comité d'entreprise qui propose à nos agents, des tarifs, des séjours aidés, des prêts en fonction des revenus des demandeurs. Nous y cotisons depuis une dizaine d'année.

Ni M.VALLUET ni S.RENAUD ne trouve le dispositif intéressant et préféreraient l'octroi d'un chèque cadeau de fin d'année qui se substituerait à notre cotisation. Sa valeur : 170 € par agent

Accord unanime

*2021-5-N°4. Instauration de chèques cadeaux de fin d'année pour les agents de la commune en remplacement de la cotisation au Centre National d'Action Sociale (CNAS)*

## **2.3. URBANISME :**

A l'occasion de la proposition de visite d'un spécialiste du SDIS accompagné par la CDCHS (programme du schéma communal en DECI avec le lieutenant MORLAND), B.RABEYROLLES revient sur l'absence de couverture de réserve incendie sur le nord ouest de la commune : de BOIS NIGOUS (îlot des CHAPUZET à Chez LORTEAU en passant par La DISTILLERIE.

Cette absence est devenue l'argument principal de la DDTM pour refuser toute construction nouvelle (hors extension), y compris dans une zone aussi balisée que l'intérieur de BOIS NIGOUS (2 500 m<sup>2</sup> coincés entre les bâtiments « RAPËT-GUESDON-CHAPÛZET » et la RD19).

Il faudra créer une réserve incendie qui pourrait bien être idéalement placée sur un délaissé de l'ancien D19 au carrefour de Chez LORTEAU. B.RABEYROLLES souhaiterait une réserve enterrée comme à la BAUDRIE, le coût d'alors était de 10 000 € subventionné à 80% ... Il faudrait de toute façon récupérer ce bout de terrain appartenant au Département (géomètre à prévoir).

A voir pour 2022.

## **3. DIVERS :**

### 3.1.1. dématérialisation des actes réglementés et budgétaires : adaptation de notre informatique ;

une adaptation de notre informatique pour transmettre de manière sécurisée et traçable (signature électronique) nos décisions à la sous préfecture et partant de là au comptable public (remplacera le circuit papier). Coût : 516 € HT à Sté MAIRISTEM. Unanimité

*2021-5-N°5. Transition vers la dématérialisation de nos décisions et actes administratifs*

### 3.1.2. préparations des poteaux téléphoniques pour le passage de la fibre optique.

B.RABEYROLLES expose au conseil qu'avec les moyens de commune et personnels, lui, M.VALLUET et B.LAURENT ont effectué tous les entretiens nécessaires et demandés pour le déploiement de la fibre en aérien.

Parallèlement, les poteaux électriques supportant le réseau téléphoniques ont été doublés pour les en soulager, des poteaux téléphoniques ont également été redressés et/ou changés par des poteaux en résine imitation bois.

Cela dit nous sommes interpellés par l'entreprise qui pose la fibre concernant la section qui va de CHEZ PELETTE à CHEZ BOUTEVILLE (moins de 500m). Le département refuse qu'elle soit équipée en poteaux, actuellement les câbles téléphoniques cuivre passent en souterrain. FRANCE TELECOM refuse d'octroyer un fourreau supplémentaire (ou n'en a pas de disponible).

Ils proposent donc de passer en aérien via des chemins ruraux derrière la maison occupée par M BOUTEVILLE qui reviendraient par l'arrière de chez BOUTEVILLE au bas mot 800 m mais en plus devront revenir en souterrain de l'autre côté de la RD pour relier « CHEZ AUBINEAU » ...

B.RABEYROLLES a indiqué à la représentante de l'entreprise que s'il le fallait la commune participerait aux travaux de mise en souterrain sur les 500 m. Dans ce cas la facture serait diminuée du coût que « CHARENTE-MME-TRÈS-HAUT-DÉBIT » aurait supporté pour sa mise en œuvre proposée.

Il faut dès lors en convenir avec le département pour connaître ses conditions de passage sous berne.

### 3.1.3. marché gourmand.

A.DARAN indique que cette activité très réglementée sera certainement ajournée comme la brocante cette année encore

Fin vers 22h30

# Conseil municipal du 15 septembre 2021

## Table des matières :

(les comptes rendus du conseil municipal sont, de droit, consultables par tout citoyen sans délai et sans entrave, les séances de conseil sont ouvertes à tous les publics sauf décision explicite de « huis clos » prise à la majorité du conseil et sauf débat et délibération concernant directement une personne qui est alors priée de quitter la salle pendant que son cas est évoqué).

<b>1. COMPTE RENDU DU CM DU 11 JUIN 2021 .....</b>	<b>1</b>
1.1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 JUIN .....	1
<b>2. ORDRE DU JOUR .....</b>	<b>1</b>
2.1. POINT SUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS : .....	2
2.1.1. Aménagement de l'école pour recevoir une activité paramédicale. ....	2
2.1.2. Travaux à la Distillerie pour la création d'un local pour les chasseurs. ....	2
2.1.3. Création d'un second logement dans l'immeuble Fleuret. ....	2
2.1.4. Achat d'un camion benne. ....	2
2.1.5. reconstruction de l'appentis de l'atelier, garage du tracteur et du camion benne ; ....	2
2.1.6. remise en ligne de la salle des fêtes après rapport commission de sécurité. ....	2
2.1.7. passage du point à temps pour l'entretien des voies. ....	2
2.1.8. Point budgétaire. ....	3
2.2. PERSONNEL : .....	3
2.2.1. supplément CDD pour travaux (reprise JM Fénérol). ....	3
2.2.2. délibérations Régime Indemnitaires des agents (RIFSEEP). ....	3
2.2.3. remplacement adhésion « Centre Nat Action Sociale » par achat chèques cadeaux. ....	4
2.3. URBANISME : .....	4
<b>3. DIVERS : 4</b>	
3.1.1. dématérialisation des actes réglementés et budgétaires : adaptation de notre informatique ; .....	4
3.1.2. préparations des poteaux téléphoniques pour le passage de la fibre optique. ....	4
3.1.3. marché gourmand. ....	5

# Conseil municipal du 15 septembre 2021

## Relevé des décisions

(indication des N° de page du compte rendu) :

2021-5-N°1.	ADOPTION DU COMPTE RENDU DES 26 MARS ET 14 AVRIL 2021. ....	1
2021-5-N°2.	PROLONGATION DU CONTRAT À MI TEMPS DE M.FÉNÉROL. ....	3
2021-5-N°3.	INSTAURATION DU RIFSEEP POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE DE VILLEXAVIER.....	3
2021-5-N°4.	INSTAURATION DE CHÈQUES CADEAUX DE FIN D'ANNÉE POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE EN REMPLACEMENT DE LA COTISATION AU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS).....	4
2021-5-N°5.	TRANSITION VERS LA DÉMATÉRIALISATION DE NOS DÉCISIONS ET ACTES ADMINISTRATIFS .....	4

Absente excusée

Roxane BARDON

Absent excusé

Jean Pierre BIROT

Marie-Claire BRISSON

Absente excusée

Géraldine BRUNEAU

Daran

Annick DARAN

Gruguet

Sylvie GRUGET

Letellier

Evelyne LETELLIER

Bernard LAURENT

Rabeyrolles

Bastien RABEYROLLES

Tartre

Stéphane TARTRE

Rabeyrolles